PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Objet: Règlement n° 427-11-2022

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session ordinaire du 23 novembre 2022, il a été adopté le règlement n° 427-11-2022 « **Règlement décrétant une dépense de 2 629 871 $ et un règlement d'emprunt de 1 465 000 $ pour la construction d'un stationnement incitatif et terminus léger sur le territoire de la Ville de Sainte-Marie** ».

Ce règlement a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 novembre 2022 et approuvé par celui-ci le 31 janvier 2023.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 22 juin 2023.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

280, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Téléphone : **418 387-3444**
Télécopieur : 418 387-7060

nouvellebeauce.com

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Certificat de publication

Je, MICHEL LÉFEBVRE, soussigné(e), directeur(trice) général(e) et greffier(ère) trésorier(ère) de la municipalité de SCOTT, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h00 et 11h00 de l'AVANT-midi, le 26 jour de JUIN 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 26 jour de JUIN 2023.

Directeur(trice) général(e) et
greffier(ère) trésorier(ère)